

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Alain Policar

Bouglé. Justice et solidarité

- Lectures - Recensions -



Date de mise en ligne : jeudi 4 février 2010

Revue du Mauss permanente

En inscrivant résolument l'œuvre de Célestin Bouglé dans les débats contemporains sur la justice et le pluralisme démocratique, Alain Policar ne revendique pas seulement le choix d'une « lecture au présent » redonnant vie aux idées et aux engagements de l'un des premiers « sociologistes » de la Troisième République. Dans un ouvrage précédent, consacré aux différents modèles de justice sociale [1], l'auteur avait déjà souligné l'originalité de Bouglé, figure de proue d'un « libéral-républicanisme moderne » qui le rapprocherait de Rawls et l'inciterait aujourd'hui à discuter du bien commun avec Charles Taylor. Le fait que Bouglé ait été négligé dans la longue histoire de la philosophie morale et politique axée sur la chose publique jusqu'aux interrogations actuelles sur le vivre ensemble, et que ses analyses puissent notamment introduire des nuances dans le dualisme réducteur du libéralisme et du communautarisme, forme l'argument de cette invitation à redécouvrir une œuvre dont la pertinence intrinsèque apparaît également sous-estimée.

En effet, tous les travaux de Bouglé, dont les *Essais sur le régime des castes* (1908) furent érigés en classique de la sociologie française par Louis Dumont, étudient l'articulation de la liberté individuelle à l'interdépendance sociale, à la recherche d'un principe de société respectueux des personnes. Le commentaire d'Alain Policar souligne la dimension éthique et politique qui singularise la production sociologique de Bouglé, pourtant d'emblée classée dans le corpus de la sociologie positive de « l'école de Bordeaux » qui rassemblait les premiers disciples de Durkheim. Une citation incisive de la thèse de 1899, *Les Idées égalitaires*, formule sans ambiguïté cette démarcation : « Les questions sociales ne sont pas seulement des « questions de faits » mais encore et surtout « questions de principes » ». En discernant la cohérence des diverses contributions de Bouglé à partir de cet axiome, Alain Policar leur confère une unité sans laquelle un catalogue bibliographique ne peut prétendre au statut d'œuvre. Dans cette perspective, les documents de moindre valeur scientifique, comme les conférences populaires, les articles et les ouvrages didactiques, ne témoignent plus seulement des indéniables talents de vulgarisateur que Bouglé possédait, mais concrétisent son engagement intellectuel indéfectible au service d'une société juste et « la foi en l'éducation » qui permet d'y parvenir.

Cette cause devait le conduire à épouser le grand idéal prophétique auquel le dix-neuvième siècle a donné le nom de « solidarité ». Revenant à ce contexte historique dans le chapitre le plus politique de sa monographie (« Solidarisme, socialisme et citoyenneté »), Alain Policar met en évidence la subtilité des démarcations théoriques qui fondent le positionnement de Bouglé, qui, sur ce terrain saturé de systèmes, se distingue autant du solidarisme de Léon Bourgeois que du mutualisme de Proudhon et du socialisme de Jaurès auxquels il accordait pourtant beaucoup d'importance, tandis qu'il rejetait le marxisme comme une pseudo-science. L'appartenance au courant du social-libéralisme est également discutée dans des pages très denses qui éclairent l'affiliation politique de Bouglé, identifiée au radicalisme. L'analyse d'Alain Policar s'appuie sur des arguments plus précis que l'interprétation de William Logue qui avait déjà statué sur la nouveauté du libéralisme politique représenté par Bouglé [2].

Au-delà de l'inscription historique de cette question, Bouglé incarne surtout la possibilité d'une politique guidée par le dialogue entre philosophie et sociologie qui n'aura jamais été aussi fécond. La notion d'« égalitarisme », qui n'était pas péjorative, forme la pierre angulaire sa philosophie politique. La thèse de Bouglé, récemment rééditée [3], interroge ainsi le sens de l'idée d'égalité en se démarquant de l'interprétation léguée par Tocqueville. En effet, la démocratie ne relève ni des lois de l'évolution, ni de la Providence, mais de la volonté des hommes « purement hommes », comme l'écrivait Descartes. En dernière instance, Alain Policar discerne dans cette exigence politique « une sorte d'idéaltype des conceptions républicaines » (p.75).

C'est à propos des droits de l'homme, dont Bouglé avait une vision vraiment universelle puisqu'il milita ardemment pour ceux des femmes, qu'un aspect bien moins connu de son engagement intellectuel que celui en faveur de Dreyfus, est relaté dans un chapitre au titre surprenant, puisqu'il correspond davantage à un programme épistémologique : « Le combat contre les tendances biologiques en sociologie ». En effet, rivié à l'affirmation de l'égalité essentielle de tous les êtres humains, Bouglé entreprend la réfutation de l'« anthroposociologie » en pointant les incertitudes et les extrapolations de l'argumentation du plus offensif doctrinaire de l'époque, Georges

Vacher de Lapouge, qui voulait prouver l'hérédité des hiérarchies sociales par la mesure de « l'indice céphalique », divisant l'humanité en dominés « brachycéphales » et dominants « dolichocéphales ». Toute la subtilité de Bouglé consiste à aborder cette « philosophie des races » sur le mode d'une controverse légitime, en ne faisant valoir que des objections méthodologiques qui représentent le moyen le plus sûr pour démolir cette idéologie sur son propre terrain, celui de la revendication de scientificité. Cette partie de l'œuvre de Bouglé est retracée avec d'autant plus de précision par Alain Policar, qu'elle établit une critique rigoureuse, non moralisatrice, de la supériorité de la race aryenne, récapitulée dans l'ouvrage *La Démocratie devant la Science* (1904).

Le commentaire d'Alain Policar ne poursuit pas la réhabilitation posthume d'un éternel « second couteau » de la sociologie devenue scientifique. Loin de l'infléchissement victimaire qui aurait réduit Bouglé à une figure occultée par le grand Manitou que fut Durkheim, son œuvre est au contraire appréhendée comme celle d'un philosophe néo-kantien intégrant les études sociologiques afin d'affronter rationnellement la question la plus vive soulevée par la montée de l'individualisme délétère, c'est-à-dire celle de la solidarité au sein d'un ordre juste. Le paradoxe est que Bouglé a toujours souscrit à la suprématie de l'analyse morale tout en contribuant au rayonnement de la nouvelle « science des mœurs et du droit ». Il fut en effet le plus actif contributeur de l'*Année sociologique*. Cette position de *go-between* a pu justifier que Bouglé soit qualifié de « durkheimien ambivalent » par Paul Vogt [4].

Or Alain Policar montre que cette perception néglige la critique des postulats de la sociologie durkheimienne figurant dans les premiers textes de Bouglé, qui, loin de diffuser la vulgate, rejettent le mécanisme appliqué au social définissant le « sociologisme » et prônent une intelligibilité fondée sur la représentation des fins de l'action, le « polytélisme ». Bouglé juge celui-ci plus pertinent pour poser le problème de la causalité humaine. Alors que Durkheim est obnubilé par les régularités observables sur le modèle des sciences naturelles, Bouglé valorise les facteurs de différenciation qui travaillent les sociétés. Il ne s'agit donc pas de variantes théoriques, mais d'une brèche dans l'objectivisme et le déterminisme naturalistes de Durkheim. Tout le chapitre « Entre sociologie et philosophie » documente « l'hétérodoxie » de Bouglé, tout en évoquant la relation amicale liant les deux hommes, épurant davantage leur conflit, de nature foncièrement épistémologique. Alors que l'histoire de la sociologie a pris l'habitude de personnaliser les divergences de paradigmes en opposant Durkheim à Tarde ou à Simmel, le lecteur découvre ici, au sein même du durkheimisme, une véritable controverse qui s'est jouée « à fleurets mouchetés », plutôt que par anathèmes réciproques. La sociologie selon Bouglé n'avait pas vocation à balancer entre sciences dures et sciences molles, puisque tendre, dès ses principes.

Isabelle de Mecquenem
IUFM-URCA
isabelle.de-mecquenem@univ-reims.fr

Post-scriptum : Paris, éd. Michalon, coll. « le bien commun », 2009

[1] La justice sociale. Les enjeux du pluralisme (Armand Colin, 2006)

[2] « Sociologie et politique : le libéralisme de Célestin Bouglé », *Revue française de sociologie*, XX, 1979, 141-161

[3] Les Idées égalitaires, Bordeaux, Le bord de l'eau, 2007.

[4] *Revue française de sociologie*, XX, 1979, 123-139